



Commune de Biéville-Beuville
Département du Calvados
Arrondissement de Caen

Extrait du registre des arrêtés du Maire 8/8 n°3/2023

Le Maire de Biéville-Beuville,

Vu les conditions atmosphériques à venir et l'état du terrain à ce jour,

Considérant les risques graves qui pourraient survenir sur le terrain de football,

ARRETE

Article 1 : l'utilisation du terrain de football sera interdite le dimanche 15 janvier 2023.

Article 2 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Calvados,
- Monsieur le Président de l'ASBB Football Biéville-Beuville,
- Monsieur le Responsable du District de Football du Calvados.

Fait à Biéville-Beuville
Le 13 janvier 2023

Le Maire,
Christian CHAUVOIS

